

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi quinze décembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 09 décembre 2022

**Etaient présents :**

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAMAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal

**Représentés :**

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à M. Eddie LECOURIEUX)  
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)  
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Chantal COURTOT)  
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Elodie FERRALI)  
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à M. Carl N'GUELA)  
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Raphaël TOFIL)  
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

**Excusé :**

M. Jean-Irénée BOANO

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	24
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Raphaël TOFIL est désigné secrétaire de séance.

**AUTORISANT LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU GIE SERAIL POUR L'ANNEE 2023**

**Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 15 décembre 2022,**

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des impôts de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°103/2022 du 09 décembre 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 30 novembre 2022 et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Le Maire est habilité à verser la subvention suivante en section de fonctionnement :

- Au GIE Sérail : 2 400 000 FCFP (deux millions quatre cent mille francs)

Cette dépense est imputable au chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante » du budget principal 2023 de la ville du Mont-Dore.

Article 2 : Le Maire est habilité à verser la subvention suivante en section d'investissement :

- Au GIE Sérail : 1 600 000 FCFP (un million six cent mille francs)

Cette dépense est imputable au chapitre 204 - « Subventions d'équipement versées » du budget principal 2023 de la ville du Mont-Dore.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifiée à l'intéressé et publiée par sous format électronique.

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 15 DECEMBRE 2022

20 DEC. 2022

Le secrétaire de séance,

CONTROLE DE LEGALITE

Raphaël TOFIL

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

Le Maire certifie que le présent acte  
ayant été transmis le 20 DEC. 2022  
au Commissaire Délégué

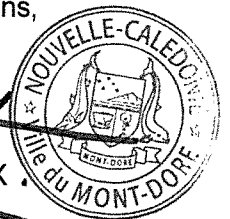
et notifié le  
et/ou publié le  
est exécutoire de plein droit

**Ampliations :**

Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
GIE SERAIL (notification)  
Direction des finances et de l'informatique (SF)  
Direction des services techniques et de proximité  
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Pour approbation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

Eric KEM-SENG



**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE  
AU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : Versement des subventions de fonctionnement et d'investissement pour le GIE SERAIL pour l'exercice 2023.**

P.J : Projet de délibération

Afin de permettre au GIE SERAIL de disposer, dès les premiers mois de l'année, des fonds nécessaires à l'exercice de sa mission, il est proposé d'habiliter le Maire à lui verser son attribution annuelle 2023, soit :

- En section de fonctionnement : 2 400 000 FCFP (deux millions quatre cent mille francs),
- En section d'investissement : 1 600 000 FCFP (un million six cent mille francs).

Ces montants seront ajustés après approbation des comptes de l'exercice 2022 et le vote du budget 2023.

**Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 30 novembre 2022.**

***Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.***

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont Dore, le 09 DEC. 2022

Le Maire,

  
Eddie LECOURIEUX

